

Le 30 septembre 2025

ÉTATS FINANCIERS DU
**FONDS D'ENTREPRISES
CHAMPIONNES EN MATIÈRE
DE DIVIDENDES NCM**



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
205 5th Avenue SW
Bureau 3100
Calgary (Alberta) T2P 4B9
Canada
Téléphone 403-691-8000
Télécopieur 403-691-8008

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du Fonds d'entreprises championnes en matière de dividendes NCM :

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds d'entreprises championnes en matière de dividendes NCM (le Fonds), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 30 septembre 2025 et au 30 septembre 2024;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 30 septembre 2025 et au 30 septembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou des situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

KPMG LLP

Comptables professionnels agréés

Calgary, Canada

Le 4 décembre 2025

FONDS D'ENTREPRISES CHAMPIONNES EN MATIÈRE DE DIVIDENDES NCM

États de la situation financière

(en dollars canadiens, sauf pour le nombre de parts en circulation)

Aux 30 septembre 30 septembre
2025 2024

Actifs

Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 938 086	4 978 878
Dividendes à recevoir	130 607	199 145
Intérêts à recevoir	—	12 263
Actifs du portefeuille vendus	—	882 772
Souscriptions à recevoir	8 314	112 853
Dérivés	—	76 365
Placements, à la juste valeur par le biais du résultat net	106 608 665	94 809 560
Total des actifs	111 685 672	101 071 836

Passifs

Charges à payer (note 7)	190 879	182 287
Actifs du portefeuille achetés	221 716	749 481
Rachats à payer	69 020	40 764
Dérivés	153 687	—
Total des passifs (à l'exclusion de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables)	635 302	972 532
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	111 050 370	100 099 304

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Série A	29 820 982	27 280 043
Série F	75 064 270	67 484 852
Série AA	2 201 481	1 829 281
Série FF	3 963 637	3 505 128

Parts rachetables en circulation (note 6)		
Série A	712 578	702 982
Série F	1 633 407	1 600 006
Série AA	52 349	46 974
Série FF	92 551	89 179

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	41,85	38,81
Série F	45,96	42,18
Série AA	42,05	38,94
Série FF	42,83	39,30

Voir les notes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration de Gestion d'actifs NCM,

Alex Sasso

Keith Leslie

États du résultat global

Pour les exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

	2025	2024
Revenus de dividendes	2 421 706	2 603 882
Intérêts aux fins de distribution	129 167	272 418
Revenus tirés du prêt de titres	5 288	4 826
Profit net (perte nette) sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net		
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les placements	9 255 919	6 354 045
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les dérivés	(447 851)	(43 995)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de la juste valeur des placements	6 170 263	10 622 392
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les dérivés	(177 138)	78 145
Total des revenus (pertes) de placement	17 357 354	19 891 713
Frais de gestion (note 7)	1 325 889	1 165 884
Coûts d'opérations	163 191	152 033
TVH/TPS	110 610	87 365
Frais d'administration (note 7)	87 549	87 555
Droits de garde et frais de tenue de compte	68 290	64 884
Frais juridiques et droits de dépôt	25 864	22 801
Honoraires d'audit	21 714	19 600
Honoraires pour services fiscaux et autres honoraires	17 290	22 857
Comité d'examen indépendant	17 219	15 899
Services informatiques	17 063	26 371
Autres	10 500	13 781
Total des charges d'exploitation	1 865 179	1 679 030
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, avant impôt	15 492 175	18 212 683
Retenues d'impôt	63 955	45 155
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, après impôt	15 428 220	18 167 528
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 6)		
Série A	4 022 078	4 983 158
Série F	10 556 815	12 284 169
Série AA	274 274	331 264
Série FF	575 053	568 937
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 6)		
Série A	5,56	6,99
Série F	6,52	7,95
Série AA	5,80	7,00
Série FF	6,20	6,86

Voir les notes aux états financiers.

FONDS D'ENTREPRISES CHAMPIONNES EN MATIÈRE DE DIVIDENDES NCM

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

	Toutes les séries		Série A		Série F		Série AA		Série FF	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	100 099 304	83 395 620	27 280 043	25 273 864	67 484 852	54 726 396	1 829 281	1 573 043	3 505 128	1 822 317
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	15 428 220	18 167 528	4 022 078	4 983 158	10 556 815	12 284 169	274 274	331 264	575 053	568 937
Opérations attribuables aux porteurs de parts rachetables au cours de l'exercice										
Émission de parts rachetables	9 255 890	17 026 242	2 462 070	2 858 580	5 938 457	10 221 482	347 404	625 925	507 959	3 320 255
Réinvestissement des distributions	5 549 292	3 767 743	1 529 843	1 115 157	3 790 437	2 528 087	36 063	22 228	192 949	102 271
Rachat de parts rachetables	(12 695 468)	(17 725 145)	(3 641 797)	(5 623 110)	(8 310 176)	(9 331 159)	(164 835)	(632 971)	(578 660)	(2 137 905)
	2 109 714	3 068 840	350 116	(1 649 373)	1 418 718	3 418 410	218 632	15 182	122 248	1 284 621
Distributions déclarées	(6 586 868)	(4 532 684)	(1 831 255)	(1 327 606)	(4 396 115)	(2 944 123)	(120 706)	(90 208)	(238 792)	(170 747)
	(6 586 868)	(4 532 684)	(1 831 255)	(1 327 606)	(4 396 115)	(2 944 123)	(120 706)	(90 208)	(238 792)	(170 747)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	111 050 370	100 099 304	29 820 982	27 280 043	75 064 270	67 484 852	2 201 481	1 829 281	3 963 637	3 505 128
Distributions aux porteurs de parts rachetables, par part			2,58	1,82	2,81	1,97	2,57	1,90	2,62	2,29

Voir les notes aux états financiers.

FONDS D'ENTREPRISES CHAMPIONNES EN MATIÈRE DE DIVIDENDES NCM

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

	2025	2024 (Ajusté Note 2(e))
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	15 428 220	18 167 528
Ajustements pour :		
(Profit net réalisé) perte nette réalisée sur la vente des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	(9 255 919)	(6 354 045)
(Profit net réalisé) perte nette réalisée sur la vente d'options	(167 909)	(71 070)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	(6 170 263)	(10 622 392)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente sur les dérivés	177 138	(78 145)
Achat de placements et d'options	(123 901 753)	(112 251 030)
Produit de la vente et de l'échéance de placements et d'options	128 181 323	111 184 072
Revenus de dividendes	(2 421 706)	(2 603 882)
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt versées	2 426 289	2 568 241
Retenues d'impôt versées	63 955	45 155
Intérêts aux fins de distribution	(129 167)	(272 418)
Intérêts reçus	141 430	289 387
Charges à payer	8 592	18 887
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	4 380 230	20 288
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	9 033 820	15 568 691
Montant versé au rachat de parts rachetables	(12 340 603)	(16 355 014)
Distributions aux porteurs de parts rachetables, après réinvestissements	(1 037 576)	(764 941)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(4 344 359)	(1 551 264)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	35 871	(1 530 976)
Incidence des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(76 663)	(16 019)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture de l'exercice	4 978 878	6 525 873
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture de l'exercice	4 938 086	4 978 878

Voir les notes aux états financiers.

Inventaire du portefeuille

Au 30 septembre 2025

(en dollars canadiens)

	Nombre d'actions	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
ACTIONS CANADIENNES			
Consommation de base			
George Weston Limitée	46 050	2 643 679	3 909 184
Jamieson Wellness Inc.	174 600	4 899 432	6 322 266
		<u>7 543 111</u>	<u>10 231 450</u>
		<u>9,2 %</u>	
Énergie			
Freehold Royalties Ltd.	255 050	3 583 497	3 514 589
Keyera Corp., reçus de souscription	53 550	2 325 285	2 431 170
Pembina Pipeline Corp.	125 650	6 427 990	7 070 325
Tourmaline Oil Corp.	52 150	3 086 556	3 130 043
		<u>15 423 328</u>	<u>16 146 127</u>
		<u>14,5 %</u>	
Services financiers			
Fairfax Financial Holdings Limited	1 000	2 451 469	2 434 800
iA Société financière inc.	9 000	1 335 977	1 424 070
Intact Corporation Financière	9 130	2 344 049	2 472 130
Banque Royale du Canada	23 390	3 372 082	4 797 757
La Banque Toronto-Dominion	25 550	2 508 892	2 843 204
		<u>12 012 469</u>	<u>13 971 961</u>
		<u>12,6 %</u>	
Soins de santé			
dentalcorp Holdings Ltd.	388 500	3 132 757	4 222 995
		<u>3 132 757</u>	<u>4 222 995</u>
		<u>3,8 %</u>	
Produits industriels			
Andlauer Healthcare Group Inc.	75 770	3 251 088	3 998 383
Badger Infrastructure Solutions Ltd.	86 150	3 248 004	5 287 887
Canadien Pacifique Kansas City Limitée	12 700	1 315 287	1 316 355
Cargojet Inc.	31 550	2 948 455	2 902 600
Thomson Reuters Corp.	8 000	1 945 821	1 728 800
Industries Toromont Ltée	9 000	1 077 965	1 390 680
Waste Connections Inc.	6 150	1 560 050	1 504 340
		<u>15 346 670</u>	<u>18 129 045</u>
		<u>16,3 %</u>	

FONDS D'ENTREPRISES CHAMPIONNES EN MATIÈRE DE DIVIDENDES NCM

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 septembre 2025

(en dollars canadiens)

Description	Nombre d'actions	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
Matières				
Nutrien Ltd.	13 050	1 064 977	1 066 577	
		1 064 977	1 066 577	1,0 %
Immobilier				
FPI Granite	81 450	5 956 579	6 298 529	
		5 956 579	6 298 529	5,7 %
Services publics				
Fortis Inc.	19 350	1 129 550	1 365 916	
Hydro One Ltd.	25 100	960 236	1 246 215	
		2 089 786	2 612 131	2,3 %
TOTAL – ACTIONS CANADIENNES				
	62 569 677	72 678 815	65,4 %	
ACTIONS AMÉRICAINES				
Services de communication				
Alphabet Inc., cat. A	11 070	2 578 901	3 744 420	
Netflix Inc.	800	1 376 818	1 334 542	
		3 955 719	5 078 962	4,6 %
Services financiers				
CME Group Inc.	4 200	1 589 248	1 578 958	
Raymond James Financial Inc.	10 600	1 952 437	2 545 650	
Visa Inc., cat. A	5 985	2 262 950	2 842 852	
		5 804 635	6 967 460	6,3 %
Soins de santé				
Johnson & Johnson	7 550	1 610 049	1 947 850	
		1 610 049	1 947 850	1,8 %
Produits industriels				
Emerson Electric Co.	16 200	2 364 838	2 956 886	
Lincoln Electric Holdings Inc.	5 900	1 557 085	1 935 990	
Republic Services Inc.	9 800	2 061 288	3 129 125	
		5 983 211	8 022 001	7,2 %
Technologies de l'information				
International Business Machines Corp.	4 250	1 455 722	1 668 539	
Microsoft Corp.	2 400	1 686 327	1 729 622	
Salesforce Inc.	9 400	3 451 729	3 099 761	
		6 593 778	6 497 922	5,8 %

Description	Nombre d'actions	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
Immobilier				
Flagship Communities REIT	131 100	2 567 953	3 511 441	
		2 567 953	3 511 441	3,2 %
TOTAL – ACTIONS AMÉRICAINES				
	27 999 077	33 929 850	30,6 %	
FNB AMÉRICAUX D'ACTIONS				
SPDR Gold Shares	3 850	1 483 732	1 904 214	
		1 483 732	1 904 214	1,7 %
TOTAL – FNB AMÉRICAUX D'ACTIONS				
	1 483 732	1 904 214	1,7 %	
TOTAL – ACTIONS				
Moins : Coûts d'opérations inclus dans le coût moyen		(48 338)		
TOTAL DES PLACEMENTS				
Instruments dérivés		(153 687)		-0,1 %
Autres actifs, moins les passifs		4 595 392		4,1 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES				
	90 520 416	106 608 665	96,0 %	

FONDS D'ENTREPRISES CHAMPIONNES EN MATIÈRE DE DIVIDENDES NCM

Tableau des dérivés – Options

Au 30 septembre 2025

Titre	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre d'options	Participation sous-jacente aux options sur actions	Produit (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)
Options d'achat émises						
Alphabet Inc., cat. C	2025-12-20	260,00 \$ US	(60)	(6 000)	(52 914)	(78 892)
					(52 914)	(78 892)
Total des options d'achat émises					(52 914)	(78 892)
Dérivés – Passifs					(52 914)	(78 892)

Tableau des dérivés – Contrats de change à terme

Au 30 septembre 2025

Contrepartie	Note de crédit	Date de règlement	Monnaie à livrer	Monnaie à recevoir	Prix du contrat	Juste valeur des dérivés
La Banque Toronto-Dominion	A-1	15 octobre 2025	10 767 000 USD	14 896 145 CAD	1,3835	(74 795)
Dérivés – Passifs						(74 795)

FONDS D'ENTREPRISES CHAMPIONNES EN MATIÈRE DE DIVIDENDES NCM

Notes aux états financiers

Exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024

1. Entité présentant l'information financière

Le 27 août 2018, le Fonds Norrep a été renommé Fonds Norrep NCM. Le 20 mai 2022, le Fonds Norrep NCM a changé son nom pour Fonds d'entreprises championnes en matière de dividendes NCM. Le Fonds d'entreprises championnes en matière de dividendes NCM (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable constituée sous le régime des lois de l'Alberta aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 3 juin 1997 et mise à jour le 1^{er} janvier 2002 et le 16 août 2011. Le principal établissement du Fonds est situé à l'adresse suivante : Dome Tower, 333 – 7th Avenue S.W., bureau 1800, Calgary (Alberta) T2P 2Z1.

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts. Chaque part représente un droit de propriété égal sur l'actif net du Fonds.

Gestion d'actifs NCM (le « gestionnaire et gestionnaire de portefeuille ») fournit des services de gestion de placements et administre le Fonds au jour le jour. Avec effet le 15 mai 2020, le fiduciaire a été remplacé par Gestion d'actifs NCM, Compagnie Trust CIBC Mellon (« CIBC Mellon ») est le dépositaire du Fonds et Gestion d'actifs NCM est le promoteur du Fonds.

2. Base de présentation de l'information

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité telles que les publie l'International Accounting Standards Board. Les informations significatives sur les méthodes comptables du Fonds aux termes des IFRS sont présentées à la note 3. Ces méthodes comptables ont été appliquées de la même manière pour tous les exercices présentés.

Les états financiers du Fonds ont été approuvés le 4 décembre 2025 par le conseil d'administration du gestionnaire, qui en a aussi autorisé la publication.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des placements et des dérivés, qui sont évalués à la juste valeur.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Sauf indication contraire, les montants figurant dans les états financiers sont libellés dans la monnaie fonctionnelle du Fonds, soit le dollar canadien, et sont arrondis au dollar près.

d) Recours à des jugements et à des estimations

Les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants présentés à l'égard des actifs, des passifs, des produits, des charges, des profits et des pertes de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont régulièrement passées en revue. Des informations sur les incertitudes relatives aux estimations à la date de présentation de l'information financière qui peuvent présenter un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant se rapportent à la détermination de la juste valeur des placements.

e) Correction d'une erreur d'une période antérieure

Le tableau des flux de trésorerie de la période comparative a été corrigé afin de retirer des transferts hors trésorerie entre les séries du Fonds. Le produit et les rachats découlant de l'émission de parts rachetables ont été réduits de 1 355 424 \$. Les entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement n'ont pas été touchées.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Sauf indication contraire, les Fonds ont suivi de manière uniforme les méthodes comptables exposées ci-dessous pour tous les exercices présentés dans les états financiers.

FONDS D'ENTREPRISES CHAMPIONNES EN MATIÈRE DE DIVIDENDES NCM

Notes aux états financiers

Exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

a) Actifs financiers et passifs financiers

i) Classement

Le Fonds applique la norme IFRS 9, Instruments financiers. En vertu de cette norme, les actifs doivent être initialement comptabilisés à la juste valeur, puis ultérieurement évalués au coût amorti ou à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées au résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (la « JVBAERG »), selon le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers ou les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

L'évaluation et la décision touchant l'approche de modèle économique utilisée constituent un jugement comptable.

En vertu de la norme IFRS 9, les instruments dérivés sont classés à la JVBRN.

Le Fonds classe ses actifs financiers et ses passifs financiers dans les catégories qui suivent.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :

- Tous les placements, y compris les dérivés.

Actifs financiers au coût amorti :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie et sommes à recevoir.

Passifs financiers au coût amorti :

- Tous les passifs autres que les parts rachetables au gré du porteur.

Au moment de la comptabilisation initiale, le Fonds comptabilise tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, parce qu'il gère les titres sous-jacents en fonction de leur juste valeur conformément à sa stratégie de placement bien établie. L'information de gestion et les mesures de rendement relatives

à ces titres et le Fonds dans son ensemble sont aussi établies en fonction de leur juste valeur. Le gestionnaire reçoit également des frais de gestion fondés sur la juste valeur globale du Fonds.

ii) Comptabilisation et évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds concerné devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVBRN ») sont initialement comptabilisés à la juste valeur, les coûts d'opérations étant comptabilisés en résultat net. Les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas à la JVBRN sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts d'opérations directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission.

iii) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés uniquement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lors du transfert de l'actif financier et de la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, les obligations du Fonds sont annulées ou arrivent à expiration.

FONDS D'ENTREPRISES CHAMPIONNES EN MATIÈRE DE DIVIDENDES NCM

Notes aux états financiers

Exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

a) Actifs financiers et passifs financiers (suite)

iv) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal du Fonds ou, à défaut, sur le plus avantageux des marchés auxquels le Fonds a accès à cette date. La juste valeur d'un passif représente le risque de non-exécution qui y est rattaché.

Le Fonds évalue la juste valeur d'un instrument à l'aide des cours sur un marché actif pour cet instrument, lorsque de tels cours sont disponibles. Un marché est considéré comme « actif » si des transactions visant l'actif ou le passif concerné ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

Le Fonds évalue les instruments cotés sur un marché actif en fonction du cours de clôture.

Les titres pour lesquels il n'y a pas de cours du marché sont évalués initialement au montant payé pour leur acquisition. Après le placement initial, le Fonds emploie des techniques d'estimation pour déterminer la juste valeur de ces titres : données de marchés observables, flux de trésorerie actualisés et modèles internes comparant les placements à un groupe d'instruments semblables.

La juste valeur des placements dans des parts soumises à des restrictions est établie à l'aide d'un modèle économique qui tient compte de divers facteurs comme le taux d'intérêt sans risque, la volatilité, la valeur marchande et la durée des restrictions.

La juste valeur des placements dans des bons de souscription d'actions est établie à l'aide d'un modèle économique reconnu qui tient compte de divers facteurs comme le taux d'intérêt sans

risque, le taux de dividende, la volatilité, la valeur marchande et le volume de négociation des actions sous-jacentes.

La juste valeur des reçus de souscription est établie à l'aide d'un modèle économique reconnu qui tient compte de divers facteurs comme le taux d'intérêt sans risque, la volatilité, le prix du titre sous-jacent, la date d'échéance et le prix d'achat.

La juste valeur des placements dans des obligations correspond à un prix se situant entre le dernier cours acheteur et le dernier cours vendeur fournis par un service d'établissement des prix indépendant, selon le fournisseur de services retenu.

Il n'y a pas de différence entre la juste valeur à des fins d'établissement des prix et la juste valeur à des fins comptables.

v) Évaluation au coût amorti

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation, diminué des remboursements de capital (le cas échéant), majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre le montant initialement comptabilisé et le montant à l'échéance (le cas échéant), et diminué de toute réduction pour dépréciation (le cas échéant).

vi) Instruments particuliers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts auprès de banques et les actifs financiers très liquides dont l'échéance est à trois mois ou moins de la date d'acquisition et qui sont assujettis à un risque négligeable de variation de leur juste valeur. Le Fonds s'en sert pour la gestion de ses engagements à court terme autres que les garanties en trésorerie données à l'égard des dérivés et des opérations d'emprunt de titres.

FONDS D'ENTREPRISES CHAMPIONNES EN MATIÈRE DE DIVIDENDES NCM

Notes aux états financiers

Exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

a) Actifs financiers et passifs financiers (suite)

vi) Instruments particuliers (suite)

Parts rachetables au gré du porteur

Le Fonds classe les instruments financiers émis à titre de passifs financiers ou d'instruments de capitaux propres, selon la substance des dispositions contractuelles de ces instruments. Le Fonds est doté de plusieurs catégories de parts rachetables au gré du porteur dont les caractéristiques ne sont pas identiques et qui, par conséquent, ne sont pas admissibles en tant qu'instruments de capitaux propres aux termes d'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Les parts rachetables au gré du porteur, qui sont classées en tant que passifs financiers et évaluées à leur prix de rachat, confèrent à leur porteur le droit d'en exiger le rachat en trésorerie, sous réserve d'une liquidité suffisante, à un prix unitaire établi conformément aux politiques d'évaluation du Fonds à chaque date de rachat. Les parts représentent le droit résiduel dans le Fonds.

b) Intérêts aux fins de distribution

Les intérêts aux fins de distribution figurant dans les états du résultat global représentent les intérêts reçus par le Fonds et comptabilisés en résultat net selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe.

c) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en résultat net à la date à laquelle le droit de percevoir le paiement est établi. Il s'agit généralement de la date ex-dividende.

d) Distributions aux porteurs de parts rachetables

Toute distribution versée est proportionnelle au nombre de parts détenues par chacun des porteurs.

Les distributions par part correspondent au montant total des distributions divisé par le nombre de parts à la date de clôture des registres.

e) Profit net (perte nette) sur les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Le profit net latent ou réalisé (la perte nette latente ou réalisée) sur les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net est calculé selon la méthode du coût moyen.

f) Impôt sur le résultat

Au 30 septembre 2025, le Fonds était une « fiducie de fonds commun de placement » au sens où l'entend la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et, par conséquent, la partie de son résultat imposable qui est versée ou attribuée aux porteurs de parts n'est pas imposée. Le Fonds verse une part suffisamment grande de son résultat net et du montant net de ses gains en capital réalisés pour ne pas devoir payer d'impôt.

Certains revenus de dividendes et d'intérêts reçus par le Fonds sont assujettis à une retenue d'impôt dans leur pays d'origine. Les revenus qui font l'objet d'une telle imposition sont comptabilisés avant taxes et le montant retenu est comptabilisé à titre de charge d'impôt. Le Fonds a engagé une charge au titre des retenues d'impôt de 63 955 \$ (45 155 \$ en 2024) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

g) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est établi en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série considérée par le nombre total de parts de cette série en circulation à la clôture de l'exercice. La variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice.

FONDS D'ENTREPRISES CHAMPIONNES EN MATIÈRE DE DIVIDENDES NCM

Notes aux états financiers

Exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

h) Conversion des monnaies étrangères

Les montants libellés en monnaies étrangères sont exprimés en dollars canadiens comme suit :

- i) la juste valeur des placements, des sommes à payer ou à recevoir et des autres actifs et passifs – au taux de change à la clôture de l'exercice;
- ii) les acquisitions et les ventes de placements ainsi que les revenus de dividendes et d'intérêts – au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les écarts de change sont comptabilisés à titre de composante du profit net ou de la perte nette sur les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

i) Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire son exposition aux fluctuations du change. Les instruments financiers dérivés sont évalués à la valeur de marché, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les états du résultat global.

Les options sont des contrats qui confèrent à leur porteur le droit d'acheter ou de vendre un bien visé au prix stipulé pendant une période donnée ou à une date donnée. Les options achetées sont comptabilisées en tant que placements, tandis que les options vendues sont comptabilisées en tant que passifs. Tout profit (ou toute perte) découlant de la réévaluation des options est comptabilisé à titre de variation du profit latent (de la perte latente) sur les dérivés dans les états du résultat global.

Les risques comprennent notamment la possibilité que le marché des options soit illiquide ou que les contreparties soient incapables d'honorer leurs obligations contractuelles. La souscription d'options implique, à divers degrés, des éléments de risque de marché supérieurs au montant figurant dans les états de la situation financière.

j) Opérations de prêt de titres

Le Fonds peut se livrer à des opérations de prêt de titres, tel que prévu dans le prospectus simplifié des Fonds. Ces opérations comportent l'échange temporaire de titres sous forme de garantie et l'engagement de remettre ces mêmes titres à une date ultérieure. Les opérations de prêt de titres sont administrées par The Bank of New York Mellon (collectivement, l'**« agent de prêt de titres »**).

La valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, vendus ou achetés. Des revenus sont tirés de ces opérations sous forme de frais payés par la contrepartie et, dans certaines circonstances, d'intérêts versés sur la trésorerie ou les titres détenus en garantie. Les revenus tirés de ces opérations sont portés au poste Revenus de prêt de titres de l'état du résultat global et sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

k) Normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur

L'IFRS 18 a été publiée le 9 avril 2024 en remplacement de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. La nouvelle norme comptable établit les nouvelles exigences clés suivantes :

- Les entités sont tenues de classer l'ensemble des produits et des charges dans cinq catégories à l'état du résultat net, à savoir « exploitation », « investissement », « financement », « activités abandonnées » et « impôt sur le résultat ». Les entités sont également tenues de présenter un sous-total nouvellement défini pour le résultat d'exploitation. Le bénéfice net des entités ne changera pas du fait de l'application de l'IFRS 18.
- Les mesures de la performance définies par la direction sont présentées dans une seule et même note dans les états financiers.

FONDS D'ENTREPRISES CHAMPIONNES EN MATIÈRE DE DIVIDENDES NCM

Notes aux états financiers

Exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

- k) Normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur (suite)
- Des indications plus étoffées sont fournies sur la manière de regrouper les informations dans les états financiers.

De plus, toutes les entités sont tenues d'utiliser le sous-total correspondant au résultat d'exploitation comme point de départ du tableau des flux de trésorerie lorsqu'elles présentent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation selon la méthode indirecte.

Le gestionnaire est encore en train d'évaluer l'incidence de la nouvelle norme comptable, particulièrement en ce qui a trait à la structure des états du résultat global des Fonds, aux tableaux des flux de trésorerie et aux obligations d'information supplémentaires à l'égard des mesures de la performance définies par la direction. Le gestionnaire évalue également l'incidence de la norme comptable sur la manière dont les informations sont regroupées dans les états financiers, notamment pour ce qui est des éléments actuellement désignés comme « autres ».

Autres normes comptables :

Les normes comptables nouvelles et modifiées suivantes ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

- Absence de convertibilité (modifications de l'IAS 21)*
- Classement et évaluation des instruments financiers (modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7)*

4. Évaluation de la juste valeur

a) Placements

La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur les cours de marché. Le Fonds détermine la juste valeur de tous les autres instruments financiers à l'aide d'autres techniques d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers dont la négociation est peu active et dont le prix est peu transparent est moins objective et relève du jugement, à divers degrés selon leur liquidité, l'incertitude des conditions de marché, les hypothèses formulées quant à leur prix et d'autres risques influant sur un instrument donné.

Une hiérarchie à trois niveaux, fondée sur les données d'entrée employées pour l'évaluation des placements du Fonds, encadre la présentation de la juste valeur. Cette hiérarchie des données d'entrée est exposée ci-dessous.

- Niveau 1 : données qui sont des cours (non ajustés) cotés sur un marché actif pour des instruments identiques.
- Niveau 2 : techniques d'évaluation dont le plus bas niveau de données qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur correspond aux données directement ou indirectement observables.
- Niveau 3 : techniques d'évaluation dont le plus bas niveau de données qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur correspond aux données non observables.

Le changement de méthode d'évaluation peut entraîner le transfert d'un placement d'un niveau à un autre de la hiérarchie des justes valeurs. Le Fonds constate les transferts entre les niveaux à la clôture de l'exercice de présentation de l'information au cours de laquelle le changement de méthode a eu lieu.

FONDS D'ENTREPRISES CHAMPIONNES EN MATIÈRE DE DIVIDENDES NCM

Notes aux états financiers

Exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024

4. Évaluation de la juste valeur (suite)

b) Hiérarchie des justes valeurs – Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les tableaux ci-après analysent les placements évalués à la juste valeur aux dates de présentation de l'information selon le niveau de la hiérarchie des justes valeurs auquel correspondent leur évaluation. Les chiffres sont fondés sur les montants comptabilisés dans les états de la situation financière.

(en dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds d'entreprises championnes en matière de dividendes NCM				
30 septembre 2025				
Titres de sociétés ouvertes				
Actions – positions				
acheteur	104 704 451	—	—	104 704 451
Actions – FNB	1 904 214	—	—	1 904 214
Dérivés	(78 892)	(74 795)	—	(153 687)
Total des placements, y compris les dérivés	106 529 773	(74 795)	—	106 454 978

(en dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds d'entreprises championnes en matière de dividendes NCM				
30 septembre 2024				
Titres de sociétés ouvertes				
Actions – positions				
acheteur	93 910 864	—	—	93 910 864
Obligations	—	898 696	—	898 696
Dérivés	—	76 365	—	76 365
Total des placements, y compris les dérivés	93 910 864	975 061	—	94 885 925

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 pour les exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024.

c) Instruments financiers non évalués à la juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dividendes à recevoir, des intérêts à recevoir, des charges à payer ainsi que des autres sommes à recevoir et à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.

5. Instruments financiers et risques connexes

En raison de ses activités, le Fonds est exposé à divers risques associés aux instruments financiers : risque de crédit, risque de liquidité et risque de marché (ce dernier comprenant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix). Le programme de gestion globale des risques du Fonds vise à maximiser les rendements compte tenu du niveau de risque auquel le Fonds est exposé ainsi qu'à réduire le plus possible les répercussions défavorables éventuelles des risques sur la performance financière du Fonds. Les perturbations du marché découlant d'actes de terrorisme, de guerres, de catastrophes naturelles et d'épidémies peuvent entraîner une plus grande volatilité des marchés et bouleverser les économies, les entreprises, les secteurs, les industries, les marchés, les devises, les taux d'intérêt et d'inflation, les notations de crédit et le comportement des investisseurs. Ces perturbations peuvent accroître les risques liés aux instruments financiers associés au Fonds et à ses investissements. Tous les placements entraînent un risque de perte de capital.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier n'honore pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La valeur comptable des obligations présentée dans l'inventaire du portefeuille représente l'exposition au risque de crédit en date du 30 septembre 2025.

FONDS D'ENTREPRISES CHAMPIONNES EN MATIÈRE DE DIVIDENDES NCM

Notes aux états financiers

Exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024

5. Instruments financiers et risques connexes (suite)

Risque de crédit (suite)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les sommes à recevoir présentent un faible risque de dépréciation en raison de leur nature à court terme.

Le portefeuille du Fonds peut être composé en partie d'instruments notés de qualité inférieure à la catégorie investissement par des agences de notation reconnues mondialement ou d'instruments non notés. Ces titres représentent un risque important en raison de l'incertitude qui entoure la capacité de l'émetteur à payer les intérêts et à rembourser le capital conformément aux modalités contractuelles. Les instruments de créance dont la notation est faible et ceux qui ne sont pas notés offrent généralement un meilleur rendement courant que les titres dont la notation est supérieure, mais ils comportent habituellement un risque plus élevé.

Aux 30 septembre 2025 et 2024, le Fonds était investi dans des titres de créance notés comme suit :

Titre de créance par note de crédit	% de l'actif sous gestion dans chaque catégorie	
	30 septembre 2025	30 septembre 2024
BBB	—	0,9 %

Le risque de crédit découlant des transactions d'émission de parts et de vente d'actifs du portefeuille se rapporte aux transactions en attente de règlement; on l'appelle aussi « risque de non-règlement ».

Le risque de non-règlement est le risque de perte occasionnée par le non-respect par une entité de ses obligations contractuelles de livrer des sommes en trésorerie, des titres ou d'autres actifs. Le risque de crédit lié aux transactions non réglées est considéré comme peu élevé en raison de la brièveté de la période de règlement en cause et de la qualité de crédit supérieure des courtiers retenus.

Pour la plupart des transactions, le Fonds atténue ce risque en procédant au règlement par l'intermédiaire d'un courtier, de façon que chaque échange ne soit réglé que lorsque les deux parties se sont acquittées de leurs obligations contractuelles de règlement. En outre, le droit juridique n'est transféré à la contrepartie que lorsque toutes les sommes relatives aux parts achetées ou aux actifs du portefeuille vendus ont été encaissées. Si l'une ou l'autre

des contreparties ne respecte pas ses obligations, la transaction n'est pas effectuée.

Les actifs du Fonds sont détenus dans leur quasi-totalité par CIBC Mellon, le dépositaire. L'éventuelle faillite ou insolvabilité du dépositaire pourrait faire en sorte que les droits du Fonds relativement aux titres détenus par le dépositaire soient reportés à plus tard ou restreints. Le Fonds surveille ce risque en observant la qualité et la note de crédit du dépositaire ainsi que sa situation financière. Si la qualité du crédit ou la situation financière devaient se détériorer de manière importante, le gestionnaire de portefeuille confierait la garde de ses placements à une autre institution financière.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

Le Fonds est exposé aux rachats quotidiens de parts rachetables effectués en trésorerie. Les placements dans des sociétés à moyenne, petite ou microcapitalisation entraînent parfois des risques plus élevés que les placements dans de grandes sociétés bien établies, car les sociétés du premier groupe ont souvent des ressources plus limitées et leurs titres sont plus sensibles aux fluctuations des marchés, d'autant que ceux-ci sont plus restreints. De même, la liquidité de leurs titres est parfois limitée. Par conséquent, pour financer les rachats de parts, il est possible que le Fonds doive liquider ses participations dans des sociétés de grande taille ou de taille moyenne, dont les titres sont plus liquides.

Dans la mesure où la liquidité est limitée, la capacité du Fonds à réaliser des profits ou à atténuer ses pertes peut être limitée aussi, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur liquidative du Fonds. De plus, les placements du Fonds peuvent comprendre des instruments de participation non cotés en bourse, qui ne se négocient pas sur un marché organisé et peuvent être illiquides. Il se peut donc que le Fonds ne soit pas en mesure de liquider rapidement certains de ses placements dans ces instruments ou d'en obtenir un montant se rapprochant de leur juste valeur pour répondre à ses besoins de liquidités. Le Fonds estime qu'il détient des instruments de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisants pour assurer sa liquidité.

FONDS D'ENTREPRISES CHAMPIONNES EN MATIÈRE DE DIVIDENDES NCM

Notes aux états financiers

Exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024

5. Instruments financiers et risques connexes (suite)

Risque de liquidité (suite)

Le risque de liquidité du Fonds est géré quotidiennement par le gestionnaire de portefeuille. La politique de rachat du Fonds autorise les rachats en tout temps au cours d'un mois donné.

Le Fonds est assujetti à des exigences réglementaires aux termes desquelles il ne peut pas acquérir un actif illiquide si, immédiatement après cette acquisition, plus de 10 % de l'actif net du Fonds, exprimé à la valeur marchande au moment de l'acquisition, se trouve constitué d'actifs illiquides.

Risque de marché

Le risque de marché englobe les pertes et les profits potentiels et se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix.

La stratégie du Fonds quant à la gestion du risque lié aux placements est gouvernée par l'objectif de placement du Fonds. Le Fonds vise à procurer une appréciation du capital à long terme et un revenu régulier en investissant dans des titres de sociétés de toute capitalisation boursière. Le portefeuille peut comprendre toutes sortes de titres de participation et de créance émis par des sociétés canadiennes et américaines inscrites ou non aux fins de négociation auprès des bourses de valeurs mobilières ou d'autres installations de négociation organisées et réglementées du Canada et des États-Unis.

Les actifs du Fonds peuvent aussi être investis dans des titres de créance ou détenus en trésorerie, dans la mesure où la conjoncture de l'économie ou du marché ou d'autres conditions s'y prêtent.

Le Fonds peut effectuer, dans une mesure limitée, des opérations de vente à découvert, de prêt de titres et de prise ou de mise en pension de titres. Il peut aussi investir dans des dérivés (contrats à terme, options d'achat, options de vente) et dans des FNB Horizons BetaPro afin d'atteindre ses objectifs de placement et de bonifier ses rendements.

Aucune modification significative ne peut être apportée aux objectifs, aux politiques ou aux restrictions du Fonds en matière de placement sans l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée dûment convoquée à cette fin.

Le risque de marché du Fonds est géré quotidiennement par le gestionnaire de portefeuille conformément aux politiques et procédures définies.

L'inventaire du portefeuille au 30 septembre 2025 présente le détail du portefeuille du Fonds.

a) Risque de change

Les placements dans des titres libellés dans une autre monnaie que le dollar canadien subissent l'incidence des fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport à cette autre monnaie.

Par conséquent, la valeur des titres détenus par le Fonds peut varier en fonction de leur sensibilité aux cours du change. À la date de présentation de l'information financière, le Fonds détenait 20,4 % (17,3 % au 30 septembre 2024) de sa valeur liquidative en dollars américains.

Analyse de sensibilité

Au 30 septembre 2025, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % par rapport à toutes les monnaies, toutes les autres variables étant par ailleurs maintenues constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué de 226 076 \$ (173 313 \$ au 30 septembre 2024). En pratique, les résultats réels de négociation pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être significatif.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des instruments financiers portant intérêt. Une variation des taux d'intérêt généraux représente un important facteur du prix d'un fonds qui investit dans des titres à revenu fixe. Les titres à revenu fixe tels que les obligations versent des intérêts fondés sur les taux d'intérêt établis au moment de l'émission de l'obligation.

FONDS D'ENTREPRISES CHAMPIONNES EN MATIÈRE DE DIVIDENDES NCM

Notes aux états financiers

Exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024

5. Instruments financiers et risques connexes (suite)

Risque de marché (suite)

b) Risque de taux d'intérêt (suite)

Les prix des obligations de sociétés à rendement élevé varient en fonction du profil de crédit, de la liquidité et des variables fondamentales de leur émetteur, des variations des taux d'intérêt sous-jacents, ainsi que des entrées et des sorties de fonds du marché des rendements élevés. Aucune obligation n'était détenue au 30 septembre 2025. Le tableau ci-après résume l'exposition des Fonds au risque de taux d'intérêt au 30 septembre 2024. Il indique les actifs du Fonds à leur juste valeur, classés selon la date d'échéance.

30 septembre 2024	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Tous les montants sont en dollars canadiens				
Obligations de sociétés	898 696	—	—	—

c) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur ou par d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur le marché. Tous les titres présentent un risque de perte de capital. Toutefois, le Fonds est en outre exposé à certains risques inhérents aux positions vendeur qu'il détient, le cas échéant. Le coût final revenant au Fonds pour l'acquisition des titres sous-jacents peut surpasser le passif figurant dans les états financiers.

C'est en diversifiant les portefeuilles de titres que le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère le risque de prix. Le prix d'un titre varie en fonction des développements entourant la société qui en est l'émetteur ainsi que de l'évolution de la conjoncture économique et financière des pays où l'émetteur est situé, exerce ses activités ou est inscrit en bourse. En outre, certains titres ne sont pas cotés sur une bourse visée par règlement; il est donc possible qu'aucun marché liquide n'existe pour leur revente.

Le gestionnaire de portefeuille surveille ces conditions quotidiennement et prendra les décisions concernant les portefeuilles en fonction de sa connaissance de la conjoncture du marché de façon à diversifier les portefeuilles de placements en conséquence. Le risque de prix découlant des instruments financiers est égal à la juste valeur de ceux-ci.

Analyse de sensibilité

La direction estime qu'une augmentation ou une diminution de 1 % de l'indice, composé à 70 % de l'indice composé S&P/TSX (rendement total) et à 30 % de l'indice de rendement total S&P 500 en dollars canadiens, au 30 septembre 2025 aurait eu pour effet d'augmenter ou de diminuer d'environ 1 066 087 \$ l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (948 096 \$ au 30 septembre 2024).

En pratique, les résultats réels de négociation pourraient différer de cette estimation, et l'écart pourrait être significatif.

Les actifs financiers du Fonds exposés à l'autre risque de prix étaient concentrés dans les secteurs suivants aux 30 septembre 2025 et 2024 (en pourcentage du montant total des placements) :

Actions	2025	2024
Énergie	15,1 %	13,3 %
Matières	1,0 %	2,0 %
Produits industriels	24,5 %	19,3 %
Consommation de base	9,6 %	10,5 %
Soins de santé	5,8 %	6,4 %
Services financiers	19,6 %	13,0 %
Technologies de l'information	6,1 %	11,3 %
Services de communication	4,8 %	6,4 %
Services publics	2,5 %	7,1 %
Immobilier	9,2 %	8,8 %
Fonds négociés en bourse	1,8 %	1,0 %
Obligations	—	0,9 %
Total	100,0 %	100,0 %

FONDS D'ENTREPRISES CHAMPIONNES EN MATIÈRE DE DIVIDENDES NCM

Notes aux états financiers

Exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024

6. Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Le capital autorisé du Fonds comprend un nombre illimité de parts de chaque catégorie, chacune représentant un droit de propriété égal sur l'actif net du Fonds. À l'heure actuelle, les parts du Fonds en circulation appartiennent à quatre séries : la série A, la série AA, la série F et la série FF. La série A et la série AA sont assorties de frais prélevés à l'acquisition. L'investisseur devra verser au courtier une commission allant de 0 % à 5 % et payer des frais de rachat de 2 % s'il demande le rachat de ses parts dans les 30 jours suivant leur acquisition. La série F et la série FF sont vendues à des acheteurs inscrits à un programme de services contre rémunération ou à un programme intégré auprès de leur courtier. Des frais de rachat de 2 % sont imputés si le rachat des parts de la série F ou de la série FF est demandé dans les 30 jours suivant leur acquisition.

Les droits rattachés aux parts rachetables au gré du porteur sont établis comme suit :

- les parts peuvent être rachetées quotidiennement à la valeur liquidative par part de leur série respective;
- les parts rachetables confèrent le droit de recevoir un avis de convocation aux assemblées convoquées conformément à la déclaration de fiducie, d'y assister et d'y exprimer son vote;
- les porteurs de parts rachetables ont le droit de recevoir tous les dividendes déclarés par le Fonds. Les séries sont de rang égal en ce qui concerne les distributions fondées sur la valeur liquidative de chaque série. Les distributions versées en espèces seront payées dans la monnaie dans laquelle l'investisseur a acheté les parts.

Les émissions et les rachats entre les séries qui n'ont pas nécessité de trésorerie ont totalisé 326 609 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2025 (1 355 424 \$ en 2024).

L'évolution du nombre de parts rachetables et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables s'analyse comme suit pour les exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024 :

Série A	2025	2024
Solde à l'ouverture	702 982	749 596
Titres émis au réinvestissement de distributions	40 987	32 751
Titres émis contre trésorerie	62 381	79 731
Titres rachetés contre trésorerie	(93 772)	(159 096)
Solde au 30 septembre	712 578	702 982

Série F	2025	2024
Solde à l'ouverture	1 600 006	1 508 906
Titres émis au réinvestissement de distributions	93 190	68 847
Titres émis contre trésorerie	138 392	265 686
Titres rachetés contre trésorerie	(198 181)	(243 433)
Solde au 30 septembre	1 633 407	1 600 006

Série AA	2025	2024
Solde à l'ouverture	46 974	46 529
Titres émis au réinvestissement de distributions	934	629
Titres émis contre trésorerie	8 618	17 410
Titres rachetés contre trésorerie	(4 177)	(17 594)
Solde au 30 septembre	52 349	46 974

Série FF	2025	2024
Solde à l'ouverture	89 179	53 336
Titres émis au réinvestissement de distributions	4 950	2 880
Titres émis contre trésorerie	12 806	91 384
Titres rachetés contre trésorerie	(14 384)	(58 421)
Solde au 30 septembre	92 551	89 179

Le calcul de l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part est présenté ci-après. Du fait que les chiffres sont arrondis, les données indiquées peuvent représenter un calcul imprécis et ne pas refléter les données absolues.

FONDS D'ENTREPRISES CHAMPIONNES EN MATIÈRE DE DIVIDENDES NCM

Notes aux états financiers

Exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024

6. Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

Fonds d'entreprises championnes en matière de dividendes NCM – 30 septembre 2025	Série A	Série F	Série AA	Série FF
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers de dollars)	4 022	10 557	274	575
Nombre moyen de parts en circulation au cours de l'exercice (en milliers de parts)	724	1 620	47	93
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	5,56 \$	6,52 \$	5,80 \$	6,20 \$
<hr/>				
Fonds d'entreprises championnes en matière de dividendes NCM – 30 septembre 2024	Série A	Série F	Série AA	Série FF
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers de dollars)	4 983	12 284	331	569
Nombre moyen de parts en circulation au cours de l'exercice (en milliers de parts)	713	1 545	47	83
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	6,99 \$	7,95 \$	7,00 \$	6,86 \$

7. Parties liées, frais de gestion, charges et principaux contrats

a) Frais du gestionnaire et autres frais de gestion

La série A et la série AA ont payé au gestionnaire des frais de gestion annuels correspondant à 2 % de la valeur liquidative de la série. La série F et la série FF ont payé au gestionnaire des frais de gestion annuels correspondant à 1 % de la valeur liquidative des séries. Les charges à payer au 30 septembre 2025 comprennent une somme de 115 664 \$ (104 726 \$ au 30 septembre 2024) relativement à ces frais.

b) Charges

Tous les frais et toutes les charges relatifs à l'administration et à l'exploitation du Fonds, à savoir les frais de tenue de registres et de communications,

les frais de garde de titres, les frais juridiques et de dépôt, les frais d'audit, les taxes applicables et les frais bancaires, sont payés par le Fonds. Le gestionnaire de portefeuille a facturé au Fonds des services administratifs. Les charges à payer au 30 septembre 2025 comprennent une somme de 7 351 \$ (6 903 \$ au 30 septembre 2024) relativement à ces frais.

8. Commissions de courtage sur les opérations sur titres

Le Fonds a payé des commissions de courtage totalisant 140 266 \$ (128 309 \$ au 30 septembre 2024) à l'égard des opérations de portefeuille de l'exercice clos le 30 septembre 2025, qui ont été comptabilisées dans les coûts d'opérations dans les états du résultat global.

9. Opérations de prêt de titres

Le Fonds conclut des opérations de prêt de titres. Les garanties reçues à l'égard du prêt de titres peuvent se composer de titres de créance du gouvernement du Canada et d'autres pays, de gouvernements provinciaux ou territoriaux canadiens, de gouvernements d'États des États-Unis d'Amérique, de preuves de créances d'institutions financières dont les créances à court terme comportent la note A-1 ou R-1 ou l'équivalent attribuée par une agence de notation de crédit nord-américaine reconnue et largement suivie, de créances de sociétés ou de papier commercial de sociétés, de titres convertibles ou de trésorerie ne pouvant faire l'objet de placement.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du montant brut généré par les opérations de prêt de titres et des revenus tirés de prêt de titres du Fonds au cours des exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024.

(en dollars canadiens)	2025	2024
Montant brut des revenus tirés du prêt de titres	9 344	100,0 %
Retenues d'impôt	(532)	(5,7) %
Honoraires de l'agent	(3 524)	(37,7) %
Revenus tirés du prêt de titres	5 288	56,6 %
<hr/>		
Prêt de titres (en dollars canadiens)	2025	2024
Valeur des titres prêtés	9 633 187	12 548 180
Valeur des garanties reçues	10 156 076	13 210 283

CETTE PAGE A ÉTÉ INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC



333 7 Avenue S.O., bureau 1800 Calgary (Alberta) T2P 2Z1

(877) 431-1407 | ncminvestments.com